

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 12 août 2024 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Mélina Harvey
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Assistent également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024;
4. Adoption des comptes à payer du mois de juillet 2024;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Offre de services professionnels pour la mesure d'accumulation des boues – année 2024;
7. Suivi budgétaire du projet de réfection du chemin Principal/chemin Cartier (TECQ 2019-2024) : Budget additionnel en ingénierie;
8. Caractérisation environnementale des sols projet de réfection du chemin Principal/chemin Cartier: Entériner l'ajout budgétaire pour l'estimation des volumes de sols, analyses et rapport supplémentaire;
9. Loisirs de St-Hilarion Inc. : Demande de remboursement des taxes foncières 2024;
10. La Maison La Montée : Demande de lettre d'appui de l'organisme en lien avec l'importance de financer adéquatement les maisons d'aide et d'hébergement au Québec;
11. Offre d'emploi opérateur en déneigement;
12. Demande de paiement numéro 3 : Réfection du bureau municipal;
13. Comité citoyen à la vie municipale, dépôt de la liste des membres;
14. Représentation;
15. Courrier;
16. Affaires nouvelles;
 - 16.1 Amendement à la résolution 2024-05-16;
 - 16.2 Appel aux municipalités : Suivi des négociations sur la nouvelle formule de partage de la valeur de la croissance de la TVQ;
 - 16.3 Mandat d'accompagnement Bâtiment durable pour aînés 3, subventionné à 60 % par le MSSS : Autorisation de participation de la partie non subventionnée (40 %);

- 16.4 Demande de contribution de la Paroisse St-François d'Assise Communauté St-Hilarion;
- 16.5 Autorisation des activités thématiques et des offres de cours à la population;
- 17. Période de questions;
- 18. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, monsieur Patrick Lavoie, maire, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2024-08-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2024-08-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'une correction doit être apportée concernant le proposeur du point no 11, on aurait dû lire « il est proposé par Guylaine Morel » au lieu de « il est proposé par Mélina Harvey »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2024 tel que déposé avec la correction de proposeur au point 11.

2024-08-03

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2024

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 223 144 \$ (journal des achats # 1484, journal des déboursés # 1426-1427, chèques # 17749 à 17788, prélèvements # 1685 à 1697) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 98 145.65 \$ (journal des achats # 1483, journal des déboursés, # 1424-1425, chèques # 17741 à 17748, prélèvements # 1681 à 1684) et les salaires nets pour un montant 31 409.46 \$ (dépôts # 509793 à 509850), sont acceptés.

2024-08-04

5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Rues Principales				11 497.50 \$-
Rues Principales				9 945.34 \$
Hydro Québec				602.60 \$
Atelier mécanique Dufour				339.14 \$
				<u>480.61 \$-</u>

2024-08-05

6- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MESURE D'ACCUMULATION DES BOUES – ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue d'Écho-Tech pour la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés pour les bassins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service d'Écho-Tech H²O montant forfaitaire de 1 700 \$ plus taxes.

2024-08-06

7- SUIVI BUDGÉTAIRE DU PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN PRINCIPAL/CHEMIN CARTIER (TECQ 2019-2024) : BUDGET ADDITIONNEL EN INGÉNIEURIE

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'ingénierie supplémentaires sont à faire ultérieurement pour la réfection du chemin Principal/chemin Cartier;

CONSIDÉRANT QU'un budget additionnel évalué à 12 400 \$ est proposé par Tetra- Tech afin de finaliser la conception;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite du mode de facturation à taux horaire est suggérée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le budget additionnel au taux horaire pour un montant maximal de 12 400 \$ plus taxes à Tetra Tech QI INC. pour le projet de réfection du chemin Principal/chemin Cartier;

2024-08-07

8- CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN PRINCIPAL/CHEMIN CARTIER (TECQ 2019-2024) : ENTÉRINER L'AJOUT

BUDGÉTAIRE POUR L'ESTIMATION DES VOLUMES DE SOLS, ANALYSES ET RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires (estimation des volumes de sols) étaient nécessaires pour le projet de réfection du chemin Principal/chemin Cartier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion entérine l'ajout budgétaire pour l'estimation des volumes, des analyses et production de rapport au coût de 2 100 \$ plus taxes à l'entreprise Englobe.

2024-08-08

9- LOISIRS DE ST-HILARION INC. : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES 2024

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs St-Hilarion Inc. ont fait une demande de subvention du montant des taxes 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion avait prévu au budget le versement d'une subvention de 12 000 \$ pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le versement de la subvention par écriture comptable pour une somme équivalente à une partie des taxes 2024 des Loisirs St-Hilarion Inc. au montant de 12 000 \$, le tout affecté au poste budgétaire 02 70120 447.

2024-08-09

10- LA MAISON LA MONTÉE : DEMANDE DE LETTRE D'APPUI DE L'ORGANISME EN LIEN AVEC L'IMPORTANCE DE FINANCER ADÉQUATEMENT LES MAISONS D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Maison La Montée, maison d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale et en difficulté, dans leur démarche de faire valoir auprès du ministre responsable des Services sociaux l'importance de financer adéquatement les maisons d'aide et d'hébergement au Québec, pour qu'elles puissent bien accompagner les femmes et les enfants qui en ont besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'envoi d'une lettre à monsieur Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux, en appui à la Maison La Montée.

2024-08-10

11- OFFRE D'EMPLOI OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la publication d'une offre d'emploi à temps plein saisonnier pour un poste d'opérateur en déneigement l'année 2024-2025, conditions et salaire à discuter.

2024-08-11

12- DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 3 : RÉFECTION DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la demande de paiement No 3 (facture # 2803) pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection du bureau municipal de Les Entreprises Carl Tremblay Inc. au coût de 17 916.82 \$ plus taxes ainsi que les factures pour des travaux additionnels autorisés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la demande de paiement final No 3 à Les Entreprises Carl Tremblay Inc. au montant de 17 916.82 \$ plus taxes;

QUE la dépense soit payée à même la subvention PRABAM et le reste à même le surplus libre s'il y a lieu.

2024-08-12

13- COMITÉ CITOYENS À LA VIE MUNICIPALE, DÉPÔT DE LA LISTE DES MEMBRES

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte le dépôt de la liste des membres du Comité des citoyens à la vie municipale :

Marc-Antoine Belley, agent de développement et coordonnateur à la vie municipale, Mélina Harvey, conseillère, ainsi que les citoyens suivants : Nancy Tremblay, Éléonore Guay, Marianne Guay, Maésol Tremblay, Aleck Vitam et Agnès Lessard.

14- REPRÉSENTATION

15- COURRIER

- TECQ 2024-2028 : Aide totale de 758 539 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructure;
- Marlene Rochefort : Courriels concernant les chiens;
- Bâtiment durable pour aînés 3, subventionné par le MSSS - Projet a été retenu pour bénéficier d'un accompagnement.

16- AFFAIRES NOUVELLES

2024-08-13

16.1 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2024-05-16

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-16 adoptée à la séance ordinaire du 13 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de la modifier suivant l'inscription au Registraire des entreprises d'une nouvelle société dont les seuls et uniques administrateurs et actionnaires sont les mêmes individus que ceux mentionnés dans ladite résolution;

CONSIDÉRATION QUE la nouvelle résolution doit mentionner le nom de la société qui procèdera à l'acquisition du lot 6 494 390 du cadastre du Québec, soit la société 9521 - 6974 Québec Inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

QUE le conseil ne modifie pas la politique amendée, mais autorise par résolution ce qui suit pour l'acquisition par 9521-6974 Québec Inc. du lot 6 494 390, 1797 m², appartenant à monsieur Patrick Côté et madame Jocelyne Côté qui a été vendu par la municipalité le 5 octobre 2022 :

Toutes les clauses de la politique amendée demeurent, sauf :

1-À la nouvelle date de signature, les délais repartent à 0 comme si la municipalité en était le vendeur (donc presque 2 ans de grâce);

2-Au point 4.1 de la politique, la révision de la pénalité se lie tel que suit:

À compter de l'échéance du deuxième anniversaire de la signature du contrat d'acquisition du terrain, si aucune nouvelle construction résidentielle n'a été portée au rôle d'évaluation foncière, le propriétaire devra alors verser à la Municipalité une pénalité annuelle équivalant à deux (2) fois le montant de la moyenne de la valeur des bâtiments résidentiels unifamiliaux inscrits au rôle d'évaluation foncière, multiplié par le taux de taxes foncières général de l'année en cours, laquelle pénalité sera payable dans les trente jours de la transmission d'une demande de paiement de la part de la Municipalité et, si le montant n'est pas payé à cette échéance, la pénalité sera assujettie à un montant d'intérêt équivalant au taux d'intérêt fixé à l'égard des arrérages de taxes pour l'année concernée;

2024-08-14

16.2 APPEL AUX MUNICIPALITÉS : SUIVI DES NÉGOCIATIONS SUR LA NOUVELLE FORMULE DE PARTAGE DE LA VALEUR DE LA CROISSANCE DE LA TVQ

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a fait appel aux municipalités concernant le suivi des négociations sur la nouvelle formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec;

CONSIDÉRANT qu'ils sont au dernier droit en vue de la détermination de la nouvelle formule pour remplacer celle en vigueur présentement et qui prévoit un partage essentiellement basé sur la population;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour l'ajout d'un second volet où les sommes qui y seraient consacrées seraient partagées, non seulement selon la population, mais également en tenant compte de facteurs de pondération comme l'indice de vitalité économique (IVÉ) et de l'indice d'éloignement/insularité, ils n'ont pu s'entendre sur la proportion du montant total à octroyer à ce nouveau volet;

CONSIDÉRANT QUE la FQM réclame que dix pour cent (10 %) de l'enveloppe annuelle soit distribuée selon une formule qui tiendrait compte de l'éloignement/insularité et de l'IVÉ, le bloc UMQ/Montréal et Québec propose de limiter à 1,5 % la somme consacrée à ce nouveau volet;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la FQM est que le partage de la valeur de la croissance de la TVQ n'augmente pas les iniquités, mais soit effectué selon une formule équitable qui aura pour effet de soutenir véritablement les régions en fonction de leur éloignement/insularité et de leur situation économique.

CONSIDÉRANT le modèle de lettre fourni pour transmission à notre député;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion appui la démarche de la FQM et autorise l'envoi la lettre à transmettre à notre député.

2024-08-15

16.3 MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT BÂTIMENT DURABLE POUR AÎNÉS 3, SUBVENTIONNÉ À 60 % PAR LE MSSS: AUTORISATION DE PARTICIPATION DE LA PARTIE NON-SUBVENTIONNÉE (40 %)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé un projet dans le cadre de l'appel à projets, ÉCOBÂTIMENT- Bâtiment durable pour aînés, phase 3 – Déploiement et qu'il a été retenu;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière a pour but de soutenir des initiatives proposant des milieux de vie durables et innovants pour répondre aux enjeux de santé, de confort, de sécurité et d'abordabilité chez les aînés;

CONSIDÉRANT QU'Écobâtiment propose des accompagnements sous forme de services - conseils personnalisés en architecture et en science du bâtiment pouvant aller jusqu'à 170 h. Les frais d'honoraires professionnels sont assumés à 60 % par l'aide financière provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux (Secrétariat aux aînés);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit contribuer pour la partie non subventionnée ainsi que les frais de déplacement soit 40 % du projet, ce qui représente environ 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise une dépense au montant maximum de 10 000 \$;

QUE cette somme soit prise à même le surplus libre de la municipalité.

2024-08-16

**16.4 DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA PAROISSE ST-FRANÇOIS D'ASSISE
COMMUNAUTÉ ST-HILARION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de La Fabrique Saint-Hilarion pour les aider à défrayer une partie de la facture pour les travaux à la devanture de l'église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte d'aider financièrement la Fabrique Saint-François d'Assise, Communauté St-Hilarion, pour un montant de 1 000 \$ pour l'année 2024.

2024-08-17

**16.5 AUTORISATION DES ACTIVITÉS THÉMATIQUES ET DES OFFRES DE COURS À LA
POPULATION**

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la tenue des activités (soirées cinéma, jeux et quiz) et offre de cours (danse country, soirées sportives, yoga et danse hip-hop) au Chalet des sports et/ou au parc de l'Amical comme présentés par l'agent de développement et coordonnateur à la vie municipale pour la programmation d'automne.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2024-08-18

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 05

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 9 septembre 2024. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.